

## infirmité ou maladie

Par **Bmw850**, le **20/01/2019** à **09:32**

Bonjour, dans le cadre d' une déclaration d' état de santé pour un contrat de prévoyance pour des garanties ITT IPT et PTIA , il m' es posé la question suivante dont je dois cocher la casse:

je n' ai pas d' infirmité et/ou je ne suis pas atteint ou n' ai pas été atteint à ma connaissance d' une maladie cardiaque , respiratoire, rénale, digestive, tuberculeuse, des os des articulations, d' hypertension artérielle, de dépression nerveuse , de diabète .

je n' ai jamais eu aucune maladie de çe type je suis par contre atteint d' une maladie dégénérative de la vue.

Que dois je comprendre par le terme infirmité ?

Si je coche cette casse pensez vous que je fais une fausse déclaration ?

merci de vos réponses. cordialement

Par **pragma**, le **20/01/2019** à **10:44**

Bonjour

Êtes vous atteint d'une infirmité?, D'une maladie chronique ?

Par **Bmw850**, le **20/01/2019** à **10:47**

Je suis atteint d' une maladie héritante dégénérative de la vue pour lequel il n y a pas de traitement et dont l évolution ne peut être qu une aggravation. Qu' en pensez vous? Infirmité ou maladie?

Par **P.M.**, le **20/01/2019** à **10:57**

Bonjour,

Apparemment, il s'agit d'une affection chronique ou une altération d'une partie ou d'une

fonction de l'organisme donc d'une infirmité, ce que devrait pouvoir vous confirmer le médecin traitant...

A priori, elle serait donc à déclarer...

Par **Bmw850**, le **20/01/2019** à **11:15**

Certains disent que l'infirmité et la conséquence définitive et irréversible de la maladie donc qu'elle ne peut plus évoluer.

Or dans mon cas elle peut encore évoluer et ça jusqu'à la cécité et je n'en suis pas encore à ce stade.

Je ne sais que faire. Mon médecin me dit de ne pas déclarer par delà ne fait pas partie des maladies énumérées.

Par **P.M.**, le **20/01/2019** à **11:31**

J'ai repris les définitions de différents dictionnaires, je ne vois pas qu'il soit mentionné que l'infirmité doit être stabilisée...

Il vous est demandé de déclarer si vous n'avez pas d'infirmité, si vous le faites, vous risquez ensuite que l'assurance décide d'une déchéance de garantie car c'est indépendant de ne pas être atteint et de ne pas avoir été atteint des maladies dont la liste est exhaustive...

Par **Bmw850**, le **20/01/2019** à **22:06**

Je comprends mais ma pathologie est une maladie héréditaire dégénérative elle est considérée comme une maladie génétique j'ai du mal à cerner la notion d'infirmité et dans la notice infirmité n'apparaît pas dans le lexique

Ça prête vraiment à confusion

Par **P.M.**, le **20/01/2019** à **22:59**

Je vous conseillerais dans ce cas de vous rapprocher d'un expert médical pour avoir un avis éclairé...

Par **pragma**, le **20/01/2019** à **23:33**

Bonjour

Vous dites dans une autre de vos questions, être titulaire d'une carte d'invalidité.

D'autre part, depuis quelques mois, vos autres questions évoquent des garanties ptia qui vous auraient été refusées.

Pour la clarté de votre affaire et pour nous permettre de répondre dans un juste cadre juridique, il serait bon que vous nous expliquiez davantage votre situation.

Par **P.M.**, le **21/01/2019** à **08:59**

Bonjour,

J'espère qu'il ne faut pas comprendre qu'en fait c'est un piège si l'on consulte [ce sujet](#) et que l'assureur vous reproche de ne pas avoir déclaré une infirmité lors de la souscription du contrat, que donc vous n'en êtes pas à ce stade comme vous le présentez dans celui-ci...